Rappel

Comme stipulé lors de l'inscription (ou de la ré inscription) de votre enfant au Lycée LEBRUN, suite à un récent changement de logiciel de gestion, le paiement de la demi-pension ou de l'hébergement sera impossible par prélèvement automatique pour l'année scolaire 2023/2024.

Pour cette année scolaire, les moyens de paiements qui vous sont proposés sont donc les suivants :

- **Par télépaiement** via le « téléservice.education.gouv.fr », les codes vous ayant été (ou allant être) remis à la rentrée rubrique « paiement en ligne des factures » : vous pouvez régler en plusieurs fois à partir du moment où vous avez reçu une facture par mail
- **Par virement bancaire** sur le compte de l'établissement <u>en précisant le nom –prénom</u> <u>et la classe de l'enfant</u>
 - LYP CHARLES FRANCOIS LEBRUN

IBAN: FR76 1007 1500 0000 0010 0003 958 BIC: TRPUFRP1

- **Par chèque bancaire** à l'ordre de : Agent comptable du lycée Lebrun de Coutances <u>en</u> <u>joignant le coupon correspondant à la facture</u> ou en notant au dos du chèque le nom prénom et motif du règlement
- *En caisse* au bureau de l'intendance (paiement de 300€ maximum)

Une carte est remise gratuitement à chaque élève en début d'année scolaire en fonction du régime choisi lors de son inscription pour l'ensemble de sa scolarité au Lycée. Il vous est toutefois possible de modifier ce régime, <u>sur demande écrite de la famille uniquement</u>, jusqu'au 17 septembre 2023 dernier délai pour le 1^{er} trimestre 2023/2024 (validation définitive des emplois du temps).

Pour le second et le troisième trimestre, les changements sont à demander, <u>également par courrier</u>, en fin de trimestre pour le trimestre suivant, soit avant les congés de noël pour le second trimestre et avant fin mars pour le troisième trimestre.

Pour rappel, chaque élève doit se munir de sa carte de self pour aller déjeuner. En cas d'oubli, il devra se présenter au service intendance pour acheter un pass à usage unique à 0.50€.

En cas de perte ou détérioration de la carte rigide remise gratuitement en début d'année, il devra en acheter une autre **au tarif de 3,50 €**.